

MOTION REFORME DES RETRAITES

L'assemblée générale de la Conférence des Bâtonniers, réunie le 29 mars 2019,

Connaissance prise de l'orientation prise par le projet de réforme des retraites, telle qu'à ce jour annoncée par le Haut-Commissaire à la Réforme des retraites ;

MANIFESTE son inquiétude face à la création d'un régime universel, dans lequel serait dilué le régime autonome des avocats, et à ses conséquences ;

RAPPELLE :

- Que l'avocat participe à l'exercice du service public de la justice et qu'il est un gardien vigilant des libertés individuelles ;
- Que le régime actuel, via la CNBF, contribue à l'exercice de la défense et à l'indépendance de l'avocat, non seulement en garantissant aux avocats, quels que soient leurs revenus sur une carrière, le bénéfice d'une retraite de base digne et égale pour tous, mais également à une aide sociale indépendante, et personnalisée ;
- Que ce régime est équilibré, pérenne, bénéficie d'une gestion saine et transparente et qu'il ne coûte rien à la solidarité nationale ;
- Qu'il est solidaire tant entre ses membres que vis-à-vis des autres régimes existants déficitaires.

AFFIRME avec force son attachement à ce régime, et en particulier aux valeurs d'indépendance et de solidarité qu'il traduit ;

DEMANDE en conséquence sa préservation, quel que soit le système auquel seraient rattachés les avocats (maintien d'un régime autonome ou intégration au sein d'un régime universel) ;

DEMANDE ainsi au CNB de porter ces valeurs et de les défendre, aux côtés de la CNBF, auprès du Haut-Commissaire à la Réforme des Retraites.

A Ajaccio, le 29 mars 2019